

Département de la Côte-d'or

COMMUNE DE
TIL-CHATEL

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

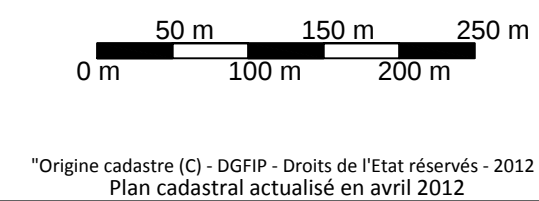
4.2. Document graphique
Sud de la commune au 1 / 5 000 ème

P i è c e n ° 4.2.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Municipal
le 09.07.2018
Approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 05.09.2019

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, passage Jules GUESLIN 70000 VESOUL - Fax : 03.84.75.31.69
Tel : 03.84.75.46.47 - e-mail : initiative@orange.fr
Tel : 03.83.83.54.29 - e-mail : initiative@orange.fr



Légende

- Limite de zones. - - - Limite de secteurs.

ZONES URBAINES

Ur Zone U du domaine autoroutier.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone naturelle et forestière.

Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.

Nc Secteur de la zone N réservé pour la cabane de chasse

Npv Secteur de la zone N dans le quel sont autorisées les installations de production d'énergie à partir de ressources naturelles.

- Emplacements réservés et numéro d'opération.
 Zone inondable Aléa faible.
 Zone inondable Aléa moyen.

ELEMENTS REPORTEES A TITRE D'INFORMATION :

Zones de dangers liés aux gazoducs :

- Canalisation
 Zone des dangers significatifs (effets irréversibles)
 Zones des dangers graves (premiers effets létaux)
 Zones des dangers très graves (effets létaux significatifs)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension de la salle des fêtes	Commune	1 023 m²
2	aménagement de visibilité,	Commune	148 m²
3	aménagement de l'accès,	Commune	78 m²
4	aménagement de visibilité,	Commune	5 506 m²
5	Création d'un espace de stationnement	Commune	1 826 m²
6	Aménagement du stade	Commune	356 m²
7	Espaces verts	Commune	2 970 m²
8	Extension de l'aire de jeux - espaces verts	Commune	1 128 m²
9	Aménagement de l'école	Commune	11 319 m²
10	Création d'un cimetière	Commune	1592 m²
11	Stationnement et aménagement paysager	Commune	2430 m²